



Le Certificat CLÉA

CLÉA est une certification unique interprofessionnelle et reconnue au niveau national

Le certificat CLÉA s'adresse aux personnes fragilisées, peu qualifiées ou n'ayant aucune qualification professionnelle

CLÉA est une certification attestant de la maîtrise des savoirs de base

LES OBJECTIFS DE LA CERTIFICATION

La certification CLÉA vous permet de faire reconnaître vos compétences professionnelles dans 7 domaines transversaux et ainsi :

- Elever votre niveau de qualification.
- Faciliter votre évolution et votre mobilité professionnelle.
- Sécuriser votre parcours professionnel.
- L'obtention du Certificat CLÉA permet de poursuivre par un parcours de formation de niveau 3 (BEP, CAP)

LES 7 DOMAINES CLEFS DU DISPOSITIF

- Approfondir sa communication en français en travaillant les items suivants : écouter, lire, écrire, s'exprimer.
- Apprendre à utiliser les règles de base de calcul et du raisonnement mathématique.
- S'approprier les techniques courantes de l'information et de la communication numérique.
- Développer son aptitude à travailler dans le cadre de règles définies d'un travail en équipe.
- Renforcer son potentiel à travailler en autonomie et à réaliser un objectif individuel.
- Optimiser ses capacités d'apprentissage tout au long de sa vie.
- Être capable d'appliquer les gestes et postures et le respect des règles d'hygiène, de sécurité, et environnementales élémentaires.

LES 5 ÉTAPES DU DISPOSITIF

● INFORMATION ET CONSEIL

Information sur la certification, conseil et ouverture du dossier.

● EVALUATION PRÉALABLE DES ACQUIS

Identification des compétences et recueil des preuves, repérage des points forts, mise en situation.

● FORMATION

Elaboration d'un parcours de formation adapté aux besoins pour renforcer vos compétences.

● EVALUATION FINALE

Entretien, mise en situation et préparation du dossier pour le jury de certification CLÉA.

● JURY ET CERTIFICATION

Présentation du dossier au jury de certification.



LES MODALITÉS DE LA CERTIFICATION

POUR QUI ?

CLÉA s'adresse à tout salarié, demandeur d'emploi, travailleur handicapé, pas ou peu qualifié, souhaitant développer et faire reconnaître ses compétences acquises dans les 7 domaines de compétences identifiés par l'ensemble des branches professionnelles.

En 2019-2020, 9 personnes ont bénéficié d'un parcours de formation CLÉA.

COMMENT FAIRE ?

Afiph Emploi Compétences a conclu un partenariat avec l'Education Nationale pour vous accompagner dans l'élaboration de votre dossier de certification.

Une fois votre dossier ouvert, vous avez un délai maximum de 5 ans entre la 1ère évaluation et l'obtention du certificat.

UNE PÉDAGOGIE ADAPTÉE

Afiph Emploi Compétences a été référencé par le Comité Paritaire Interprofessionnel Régional pour l'Emploi et de la Formation Professionnelle (COPAREF) et est habilité pour dispenser les formations nécessaires à l'acquisition des compétences manquantes, identifiées lors de votre évaluation.

Afiph Emploi Compétences déploie des pédagogies alternatives permettant aux personnes en situation de handicap de suivre les modules de formation.

FINANCEMENT ET CONDITIONS D'ACCES

- Inscrite à l'inventaire, la certification CLÉA est éligible au Compte Personnel d'Activité (CPA),
- La prise en charge peut se faire via votre OPCA mais aussi via, le plan de formation, la période de professionnalisation, le congé individuel de formation .
- Délai d'accès de 6 mois maximum après préinscription.

LIEU DE LA FORMATION

Les formations se déroulent dans les locaux d'Afiph Emploi Compétences ou dans des locaux proches de votre établissement ou de votre entreprise.

NOS PARTENAIRES PRIVILÉGIÉS



NOS CERTIFICATIONS



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante: **Actions de formation**

NOUS CONTACTER

Tel: 04 58 55 21 70
 emploicompetences@afiph.org
 Afiph Emploi Compétences
 20, rue Leconte de Lisle
 38029 Grenoble Cedex

En savoir plus sur : www.afiph-emploi-competences.org